

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 septembre 2020

Monsieur Daniel Jacques  
Président et directeur général par intérim  
Corporation d'urgences-santé  
6700, rue Jarry Est  
Montréal (Québec) H1P 0A4

Monsieur,

Cette lettre fait suite à notre rencontre tenue le 20 août dernier concernant la mobilité de la main d'œuvre (MMO) et les différentes actions rattachées à ce processus.

En premier lieu, nous souhaitons vous remercier de votre offre, déjà formulée par le passé, pour assurer la prise en charge d'une partie de la formation du programme de la MMO.

Afin que cette formation soit un succès, nous souhaitons vous confier le mandat suivant :

- Dispenser les formations pour les techniciens ambulanciers paramédics de soins primaires (TAPSP). Les formations seront, par ailleurs, préparées et fournies par les affaires cliniques préhospitalières.
- Préparer et dispenser les formations pour les techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés (TAPSA).

Les dépenses engendrées par la dispensation des formations devront être facturées par la Corporation d'urgences-santé au MSSS, selon une procédure qui vous sera fournie sous peu.

Un comité de suivi de la MMO sera également mis en place avec la Corporation d'urgences-santé, afin de s'assurer que les travaux effectués et à venir soient en adéquation avec les mandats confiés. Ce comité bipartite sera composé de trois membres des deux organisations et se réunira de façon biannuelle.

... 2

Nous souhaitons qu'une collaboration constructive continue à se développer avec votre organisation et ce projet nous paraît en être un bon exemple.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice médicale nationale,



Élyse Berger-Pelletier, M.D., M.Sc., FRCPC

c.c. M. Mathieu Campbell, Corporation d'urgences-santé  
Mme Lucie Opatrny, MSSS

N/Réf. : 20-AU-01245